



Le "Sésame" coté théorie

Texte : Christian Senen - Photos : Moto 80

Il y a deux mois, je passais (enfin !) mon permis de conduire moto. Nous avons profité de cette récente expérience pour vous (re)présenter en détails l'examen deux roues.

Dans ce numéro, plus théorique, vous saurez à qui le permis s'adresse, comment l'obtenir, à quel prix... Le mois prochain, nous reviendrons en détails sur le permis pratique.

La formation à la conduite (auto ou moto) a été revue et corrigée par les autorités au 1er septembre 2006.

Buts avoués de la manœuvre : un permis plus simple, meilleur marché et plus rapidement accessible...

A qui le permis belge ?

Selon l'AR du 23 mars 1998, le permis est accessible :

- A toute personne inscrite au registre de la population, des étrangers ou d'attente d'une commune belge et disposant d'un document tel que : CI de Belge ou d'étranger, certificat d'inscription au registre des étrangers, carte de séjour de ressortissant d'un état membre de l'UE, titre de séjour pour étranger non membre de l'UE, attestation d'immatriculation...

- Aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement belge pendant six mois minimum et titulaires, soit de l'annexe 33, soit de la CI de Belge à l'étranger.

- Les titulaires d'une CI diplomatique, d'une CI consulaire ou d'une CI spéciale.

Les types de permis deux roues

- **Pas de permis** à 16 ans minimum (18 ans avec passager) : pour les cyclomoteurs de classe A, de cylindrée inférieure ou égale à 50cc et qui ne dépassent pas les 25 km/h.

- **Permis A3** à 16 ans minimum (18 ans avec passager) : pour les cyclos de classe B, de cylindrée inférieure ou égale à 50cc et dont la vitesse est comprise entre 25 et 45 km/h. Les personnes nées avant le 15/02/1961 en sont dispensées.

- **Permis A- (limité) ou B** à 18 ans minimum : pour les motos de cylindrée inférieure ou égale à 125cc et dont la puissance ne dépasse pas 11 kW.

- **Permis A- (limité)** à 18 ans minimum : pour les motos de puissance inférieure ou égale à 25 kW et d'un rapport puissance/poids inférieur ou égal à 0,16 kW/kg.

- **Permis A** à 21 ans minimum : pour les motos de puissance supérieure à 25 kW et d'un rapport puissance/poids supérieur à 0,16 kW/kg.

Examen pour le permis A3

1. Théorique (à partir de 15 ans et 9 mois) : dans n'importe quel centre d'examen

2. Apprentissage (à partir de 16 ans) :

- Auto-école agréée : minimum deux heures de cours (heures restant valable trois ans).

- Filière libre : permis de conduire provisoire valable 1 an, période de stage obligatoire d'un mois avant de pouvoir passer l'examen, pas de guide nécessaire, restrictions de conduite (pas la nuit des week-end entre 22h et 6h), "L" réglementaire apposé à l'arrière du cyclo.

3. Examen pratique sur terrain privé uniquement (manœuvres).

Remarque : si deux échecs ou péremption du permis provisoire, les candidats par filière libre doivent prendre deux heures de cours et passer l'examen avec l'école de conduite.

La demande de permis de conduire délivrée par le centre d'examen reste valable trois ans.

Le permis A

Le permis est divisé en deux catégories, selon l'âge du candidat (< 21 ans et > 21 ans). Mais attention, la procédure d'examen est exactement la même pour les deux, seule la puissance de la moto diffère.

- Moins de 21 ans (A-) : L'examen pratique se déroule sur une machine d'une cylindrée de plus de 120cc et de puissance comprise entre 20 et 25 kW, capable d'atteindre une vitesse d'au moins 100km/h sur une route en palier.

- 21 ans et plus (A) : puissance de minimum 35 kW et rapport poids/puissance de plus de 0,16 kW/kg et capable d'atteindre au moins 120 km/h sur une route en palier.

Remarque : depuis le 1er mars 2007, le titulaire depuis deux ans au moins du permis B peut conduire une motocyclette de 125cc et 11kW maximum.

1. Examen théorique

- A partir de 17 ans et neuf mois.

- Dans n'importe quel centre d'examen agréé.

- Examen audiovisuel comportant 50 questions, il faut obtenir 41/50 pour réussir.

Si l'examen est réussi, il faut passer un test de vue.

- Le permis théorique est valable trois ans

- En cas de réussite, une demande de permis provisoire est délivrée par le centre d'examen.

2. Apprentissage

- 18 ans minimum.

- Par école de conduite agréée ou par filière libre, le candidat est obligé de prendre un minimum d'heures de cours.

- Via école de conduite

- 8 heures de cours minimum ou deux heures minimum pour le candidat au permis catégorie A qui est déjà titulaire du permis A-.

- Les cours sont valables trois ans (à partir de la première heure de cours).

- Par filière libre

- Six heures de cours minimum avant l'obtention d'un permis provisoire (sauf pour le candidat déjà titulaire du permis A-), celui-ci est valable un an.

- Période de stage obligatoire d'un mois avant de pouvoir passer l'examen.

- Pas de guide nécessaire.

- Pas de conduite la nuit des week-ends et des jours fériés.

- Passager interdit.

- Remorque interdite.

- Conduite à l'étranger interdite.

- "L" réglementaire apposé de façon visible à l'arrière de la moto

3. Examen pratique

Manœuvres sur terrain privé, suivies d'un parcours sur la voie publique. La réussite des manœuvres est acquise pour une durée d'un an.

Important : pour l'examen pratique, le candidat doit être correctement équipé : gants, veste à manches longues, pantalon ou combinaison, bottes ou bottillons protégeant la cheville.

La matière de l'examen théorique

Une meilleure compréhension technique permettant une meilleure formation, les examens théoriques nouvelle version insistent sur les équipements de sécurité, mais aussi sur les éléments techniques liés à la sécurité : répartition du freinage, suspensions, usure des pneus...

Par ailleurs, la théorie du permis moto se penche sur le transport de passagers (position, équilibre...).

Voici la matière requise, détaillée en quelques points :

- Loi (coordonnée du 16/03/68) et autres AR (1/12/75, 16/4/76) relatifs à la police de la circulation routière et désignant les infractions graves, avec les modifications en vigueur le jour de l'examen.

- Vigilance et attitudes vis-à-vis des autres usagers.

- Perception, évaluation, décision (temps de réaction...) et modification des comportements du conducteur (alcool, drogues, médicaments, fatigue...).

- Principes de respect des distances, de la distance de freinage et de tenue de route dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées.

- Risques liés à l'état de la chaussée, notamment en fonction des conditions atmosphériques, du jour ou de la nuit.

- Risques liés à l'inexpérience d'autres usagers et à la présence d'usagers plus vulnérables (enfants, piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite).

- Risques inhérents à la circulation et à la conduite de divers types de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

- Règles de comportement à adopter en cas d'accident (triangle de danger, alerter...) et mesures d'aides aux victimes, le cas échéant.

- Facteurs de sécurité concernant le chargement du véhicule et les personnes transportées.

- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite : détecter les défauts courants affectant la direction, les suspensions, le freinage, les pneus, les feux et indicateurs de direction, les catadioptriques, les rétroviseurs, les lave-glace et essuie-glace, le système d'échappement...

- Equipements de sécurité des véhicules.

- Règles en relation avec le respect de l'environnement (utilisation des avertisseurs sonores, consommation de carburant, limitation des émissions polluantes...).

Combien ça coûte ?

Certes, il vous en coûtera plusieurs centaines d'euros pour devenir un motard en toute légalité. Mais la Belgique est l'un des pays européens où il fait encore bon passer son permis.

Voici, en détails, les éléments à prendre en compte dans votre budget permis :

- Examen théorique : 15 EUR

- Permis provisoire : 9 EUR

- Examen pratique : 36 EUR (permis A3 = 10 EUR)

- Permis de conduire : 16 EUR

- Formation théorique (12 h) à l'école de

conduite (facultatif) : 60 EUR

- Méthode (livre, CD Rom...) pour examen théorique : +/- 20 EUR

- Six heures minimum de cours pratique : +/- 300 EUR

- Deux heures de cours pratique + examen avec véhicule adapté (pour les détenteurs du permis provisoire ou A-) : 185 EUR

En Belgique, le coût moyen du permis de conduire moto oscille entre 600 et 650 EUR, la note s'avérant plus ou moins salée en fonction de l'expérience de conduite de chaque candidat.